

Grille C :

Grille de calcul permettant d'établir la perte de bénéfice brut

	Antérieur aux travaux (Période comparable) (Note 5)		Période des travaux (Exercice financier annuel admissible)
	A Nombre réel de mois d'opération	Extrapolation sur 12 mois	Exercice financier se terminant le :
Revenus	B \$	\$	\$
Coûts variables (Note 6) —	C \$	\$	\$
Bénéfice brut =	\$	D \$	E \$
Perte du bénéfice brut par période			E-D \$
Perte du bénéfice brut non remboursable (5 %) par période		—	\$
Perte du bénéfice brut ouvrant droit à une compensation		=	\$

Note 5 : Cet exercice financier correspond au nombre de mois pendant lesquels des activités commerciales ont été exercées en l'absence de travaux au cours du premier exercice financier de l'établissement (partiel ou complet). Puisque l'établissement n'a pas complété un exercice financier complet avant que la période de travaux débute, le bénéfice brut de cette période est extrapolé sur 12 mois.

Note 6 : Reportez dans la présente grille les coûts variables figurant dans la dernière case de la grille de calcul permettant d'établir les coûts variables.